



AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
Règlement 635-17

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté, à la séance ordinaire du 2 octobre 2017, le règlement suivant :

↳ **Règlement 635-17** **Règlement décrétant un emprunt en vue de la construction d'un garage municipal et d'une caserne incendie**

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter le 19 octobre 2017 et par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 21 novembre 2017.

Ledit règlement entre en force et en vigueur conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville où il est déposé.

Donné le 22 novembre 2017.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA

AVIS PUBLIC

VENTE PAR SOUMISSION PUBLIQUE

La Ville de Saint-Raymond met en vente par soumission publique les biens énumérés ci-dessous dont elle ne se sert plus:

- **Remontée mécanique style fil à neige**
Ancienne remontée de la pente-école
Station Ski Saint-Raymond



- **Modules de parc à neige**
Fabrication maison
2 anciens modules de la
Station Ski Saint-Raymond



- **Lot de baies vitrées d'aréna**
Anciennes baies vitrées de l'aréna
2' x 4' - ½ pouce d'épaisseur
Lot de 5 baies vitrées minimum
45 baies vitrées au total

Toute personne intéressée à prendre connaissance de l'état de ces articles doit prendre rendez-vous avec M. Jean Alain, directeur du Service des loisirs au 418 337-2202, poste 3.

Ces articles sont vendus sans aucune garantie légale. La TPS de 5 % et la TVQ de 9,975 % sont applicables sur toutes les ventes.

Un délai maximal de 72 heures sera accordé pour prendre possession des articles faute de quoi, la vente sera annulée.

Les soumissions cachetées et identifiées à cette fin devront être acheminées à l'attention de la greffière, Mme Chantal Plamondon, au bureau de l'hôtel de ville situé au 375, rue Saint-Joseph à Saint-Raymond, **avant 16 h, le jeudi 14 décembre 2017**. L'ouverture des soumissions se fera publiquement le même jour, à la même heure, dans le bureau de la soussignée ou dans toute autre salle disponible à l'hôtel de ville.

La Ville de Saint-Raymond ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues, y compris celle déposée par le plus haut soumissionnaire conforme.

Donné à Saint-Raymond, le 22 novembre 2017.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA